



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/6 (Prog. 7)  
7 mai 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session

PROJET DE PLAN À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 1998-2001

Programme 7. Information économique et sociale et  
analyse des politiques

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
<u>Programme 7.</u> Information économique et sociale et analyse des politiques . . . . .	7.1 - 7.10	2
Sous-programmes :		
7.1 Statistiques . . . . .	7.4 - 7.5	3
7.2 Population . . . . .	7.6 - 7.7	4
7.3 Développement mondial : tendances, questions et politiques . . . . .	7.8	5
7.4 Questions et politiques sociales et micro-économiques : approches mondiales . . . . .	7.9 - 7.10	6

7.1 Le présent programme vise essentiellement à promouvoir une approche intégrée aux aspects économiques, sociaux et écologiques du développement, notamment en présentant les perspectives dans lesquelles on pourra réaliser un développement durable, équitable et participatif. Dans le cadre du programme, on travaillera également à mettre au point et à promouvoir une approche coordonnée aux questions de politique cruciales. À cette fin, l'on aidera les gouvernements, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et d'autres entités qui participent à la définition des priorités du développement aux niveaux international, national et local, et l'on contribuera à élaborer des politiques et des mesures visant à les mettre en oeuvre. Pour réaliser ces objectifs, l'on s'efforcera de faire connaître et comprendre les processus de développement et les conséquences des actions des différents participants à ces processus.

7.2 Le mandat du programme est défini par les responsabilités que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et certains de ses organes subsidiaires ont confiées au Secrétariat en ce qui concerne la collecte d'informations économiques et sociales, l'analyse des questions, tendances et politiques de développement et l'exécution d'activités de coopération technique dans certains de ces domaines. Plus précisément, ce mandat découle des résolutions suivantes de l'Assemblée générale : 118 (II) du 31 octobre 1947, 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975, 32/197 du 20 décembre 1977, 39/228 du 18 décembre 1984, 45/264 du 13 mai 1991 et 46/235 du 13 avril 1972; des parties pertinentes des programmes d'action adoptés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; ainsi que des résolutions 8 (I), 9 (II) et 3 (III) du Conseil économique et social. La responsabilité de l'application de ce programme revient au Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques.

7.3 D'ici la fin de la période du plan, le programme aura permis de réaliser les tâches suivantes :

a) L'on aura développé les principes et méthodes statistiques et de nouvelles techniques de traitement électronique des données statistiques et l'on en aura élargi la diffusion;

b) L'on aura amélioré la collecte, la compilation et la diffusion des informations économiques, sociales et démographiques;

c) L'on aura élaboré des estimations et des projections, et l'on aura identifié et analysé les problèmes qui commencent à se poser dans les domaines économique et social;

d) L'on aura analysé les problèmes de développement à long terme, y compris les rapports entre la dimension économique et la dimension sociale, ainsi qu'entre population et développement;

e) L'on aura suivi et évalué, du point de vue mondial, l'évolution de la situation économique et sociale, les politiques et les problèmes, en particulier ceux qui touchent la coopération internationale, et l'on aura avancé d'autres solutions possibles aux problèmes qui se posent à la communauté internationale;

f) L'on aura offert une coopération technique dans les domaines de compétence susmentionnés; et

g) L'on aura amélioré la synergie au sein du Département et renforcé la coopération avec les programmes connexes.

#### Sous-programme 7.1 Statistiques

7.4 Ce sous-programme, dont la responsabilité incombe à la Division de statistique, se concentrera au cours de la période du plan sur cinq grands objectifs, à savoir :

a) Au cours des années, le sous-programme a contribué aux importants progrès réalisés dans la collecte, la normalisation, l'analyse et la diffusion des données économiques, sociales et connexes au niveau international. Le premier objectif est de rendre les données économiques et sociales internationales plus utiles et plus accessibles aux responsables, tant internationaux que nationaux. La disponibilité des statistiques internationales et leur utilité à des fins d'élaboration de politiques sera élargie et leur qualité rehaussée. Par exemple, étant donné la mondialisation croissante de l'économie de la planète, un nombre croissant de décideurs à tous les niveaux auront besoin de données sur les transactions internationales. En conséquence, l'une des tâches essentielles du sous-programme sera de soutenir le rôle de l'ONU en tant que centre mondial de données sur le commerce international. Il en sera de même pour les systèmes consacrés à l'environnement, à l'énergie, aux transports, à la comptabilité nationale et aux statistiques démographiques et sociales;

b) Une étape importante a été franchie avec la mise au point de la version 1993 du Système de comptabilité nationale (SCN). L'objectif est à présent d'élargir le nombre de pays qui sont en mesure d'appliquer le nouveau système. Pour le réaliser, le Secrétariat, en collaboration étroite avec d'autres organisations internationales, continuera d'améliorer les statistiques économiques en général et à promouvoir le Système de comptabilité nationale en particulier, notamment en offrant une formation et d'autres formes de coopération internationale;

c) Aux termes d'Action 21, il convient de mettre au point et d'appliquer des systèmes intégrés de comptabilisation économique et environnementale et des indicateurs du développement durable afin de fournir l'information nécessaire pour formuler des politiques et stratégies de développement durable aux niveaux national et international. Un troisième objectif sera d'améliorer la capacité qu'a la communauté internationale de mesurer l'effet de l'activité humaine sur l'environnement, ainsi que les dépenses liées à l'environnement. Dans le cadre du sous-programme, l'on étudiera les principes et méthodes pertinents afin de réaliser un accord international sur leur utilisation et leur utilité, et l'on compilera des statistiques, indicateurs et comptes concernant l'environnement;

d) Le Sommet mondial pour le développement social et d'autres conférences mondiales tenues récemment ont mis en lumière la nécessité de disposer de statistiques plus fournies et de meilleure qualité pour décrire et suivre les progrès dans les dimensions humaines du développement. Un quatrième objectif sera de mettre au point des ensembles intégrés et cohérents de statistiques sociales (en particulier sur la population, le logement, la répartition par sexe

et les personnes handicapées), et d'en promouvoir l'usage, et de mettre au point des indicateurs sociaux pour améliorer les capacités analytiques dans ce domaine.

7.5 Dans le cadre de ce sous-programme, l'on continuera également à mettre l'accent sur la coordination et l'élaboration de normes statistiques internationales sur une vaste gamme de statistiques.

#### Sous-programme 7.2 Population

7.6 Les questions de population, qui présentent des dimensions multiples, constituent l'un des principaux problèmes qui se posent à la communauté internationale. C'est pourquoi le présent sous-programme, qui relève de la Division de la population, a pour objectif de faire mieux comprendre les phénomènes démographiques, en particulier les rapports entre population et développement, et d'apporter une assistance technique en la matière. Cette meilleure compréhension et cet apport de connaissances aideront le Conseil économique et social à mieux coordonner les activités menées par les organismes du système des Nations Unies dans le domaine de la population et à formuler des recommandations pratiques, par l'intermédiaire de la Commission de la population et du développement.

7.7 Les objectifs du sous-programme sont les suivants :

a) Il s'agit tout d'abord de renforcer le rôle de premier plan que joue le Département pour ce qui est i) de fournir rapidement des informations et des analyses fiables en matière de tendances et de politiques démographiques et ii) de suivre, quant au fond, la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de présenter des rapports à ce sujet;

b) Pour élaborer leurs politiques, les gouvernements ont besoin d'information sur les tendances démographiques et les rapports entre ces tendances et le développement socio-économique. C'est pourquoi le deuxième objectif du sous-programme est d'établir les estimations et les projections démographiques officielles des Nations Unies pour tous les pays et toutes les régions du monde, ainsi que pour les zones urbaines et rurales et les principales grandes villes. Ce sont ces données harmonisées et normalisées qui sont utilisées dans l'ensemble du système des Nations Unies pour les activités nécessitant des informations sur la population;

c) Compte tenu des incidences considérables des phénomènes démographiques et des rapports entre ces phénomènes et le développement socio-économique, les pays et les régions souhaitent de plus en plus avoir accès aux données et analyses démographiques qui les intéressent. Le troisième objectif sera donc de mieux faire comprendre comment certains facteurs sociaux, économiques et autres influent sur la mortalité, la fécondité, les migrations et l'accroissement de population et comment, à leur tour, les changements démographiques ont un effet sur la situation sociale, économique et écologique;

d) Les modifications rapides de la situation démographique internationale, causées par des facteurs comme la pandémie de sida, et l'évolution de problèmes tels que les migrations internationales, requièrent des stratégies et des politiques novatrices aux niveaux national et international.

C'est pourquoi le sous-programme tendra à mettre en lumière les nouvelles questions démographiques sur lesquelles la communauté internationale devrait se pencher;

e) Le sous-programme vise enfin à rendre les États Membres mieux à même de formuler des politiques nationales en matière de population et dans des domaines connexes et, partant, de mettre en oeuvre efficacement le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi qu'à renforcer leurs capacités institutionnelles de collecte et d'analyse des données démographiques nationales.

### Sous-programme 7.3 Développement mondial : tendances, questions et politiques

7.8 Ce sous-programme, qui relève de la Division des questions macro-économiques, a pour but d'aider la communauté internationale à identifier les nouvelles gageures liées au développement et à résoudre les problèmes qui se posent de façon persistante dans ce domaine. Il vise à mieux faire comprendre les questions et les problèmes socio-économiques internationaux, à améliorer les politiques nationales et internationales en la matière et à faciliter l'exploration de nouvelles formes de coopération internationale en faveur du développement. Plus spécifiquement, il est axé sur trois objectifs principaux :

a) Il s'agit tout d'abord de promouvoir le développement et la coopération économique internationale grâce à l'étude des diverses options qui s'offrent aux niveaux national et international; cette étude reposera sur le suivi et l'évaluation, d'un point de vue mondial, des nouvelles tendances et des politiques socio-économiques, surtout celles qui présentent une dimension internationale. Les travaux seront axés sur les ajustements et les changements structurels dans les pays en développement, notamment leur incidence sur la croissance économique et le développement, ainsi que sur les transformations socio-économiques que connaissent les pays en transition, en particulier leur intégration dans l'économie mondiale. Ils porteront également sur les politiques et les résultats macro-économiques des pays industrialisés et la façon dont ces facteurs influent sur l'économie mondiale;

b) La dette extérieure et le financement du développement demeurant des questions importantes pour la communauté internationale, ce sous-programme a également pour objectif de faire prendre conscience de l'évolution des courants financiers internationaux (nature, volume, direction), de proposer des moyens d'accroître et de stabiliser le volume de l'aide publique au développement et des investissements privés, de surveiller l'évolution de la dette extérieure et de mettre au point des méthodes et des stratégies novatrices pour résoudre les difficultés qu'ont certains pays à assurer le service de leur dette;

c) Pour que des politiques économiques puissent être élaborées aux niveaux national et international, il faut que des évaluations récentes des perspectives de développement soient disponibles et que différentes options soient présentées. C'est pourquoi le sous-programme a pour troisième objectif d'aider les États Membres et les organes intergouvernementaux à identifier rapidement les nouveaux problèmes économiques mondiaux en établissant des prévisions économiques à court terme et en réalisant des études prospectives de l'évolution à long terme du développement social et économique dans le monde.

Sous-programme 7.4 Questions et politiques sociales et micro-économiques :  
approches mondiales

7.9 Les débats internationaux sur les questions et les programmes de développement qui se sont tenus au début des années 90, en particulier dans le cadre des grandes conférences, ont fait évoluer la façon dont le problème est envisagé. Ils ont appelé l'attention sur les aspects non économiques du développement, mis l'accent sur les contributions des divers intéressés au processus de développement (particuliers, entreprises privées et organisations non gouvernementales, autorités centrales et locales) et souligné le rôle des forces du marché dans le développement. En outre, la fin de la guerre froide a mis en évidence les liens qui existent entre les volets politiques et économiques des travaux du Secrétariat, s'agissant par exemple de questions comme les effets des sanctions.

7.10 Ce sous-programme, qui relève de la Division de l'analyse des questions micro-économiques et sociales, tend à la réalisation de trois objectifs principaux:

a) Il s'agit tout d'abord d'aider les gouvernements à décider en connaissance de cause du rôle que doivent jouer les lois du marché dans les programmes nationaux visant à une efficacité accrue, à une croissance économique durable et à une distribution équitaine des ressources. Pour ce faire, on analysera, sous un angle pragmatique, les avantages et les inconvénients qu'il y a à laisser jouer les lois du marché pour résoudre les problèmes de distribution, de répartition et de réglementation, surtout en ce qui concerne les biens et services publics, aux niveaux national et international;

b) Le sous-programme vise ensuite à permettre à la communauté internationale de faire face aux problèmes – persistants ou nouvellement apparus – liés au développement socio-économique. On analysera de façon intégrée les tendances, perspectives et modèles qui se dégagent à l'échelle mondiale et l'incidence de ces facteurs sur les stratégies adoptées aux niveaux national et international. On examinera notamment le rôle des institutions et des instruments de politique socio-économiques, en particulier ceux qui visent à éviter la marginalisation de certains groupes et à promouvoir l'intégration sociale;

c) Enfin, le sous-programme tend à aider la communauté internationale à analyser les liens qui existent entre les problèmes et les mesures d'intervention politiques et économiques. À cet égard, on examinera notamment l'incidence des sanctions multilatérales, en particulier celles imposées par le Conseil de sécurité, et les effets des mesures économiques coercitives sur les États visés et sur les États tiers. Par ailleurs, dans le cadre plus général des efforts déployés par l'Organisation pour atténuer ou enrayer les effets de la fragmentation des États, on procédera à des analyses socio-économiques et on proposera des politiques pour la reconstruction après les conflits et le redressement des régions en crise.

-----